



*Colloque de l'Académie d'agriculture de France
en partenariat avec
le Conseil National de l'Alimentation*

Le Droit à l'Alimentation pour Tous Où en sommes-nous ?



Le 10 octobre 2019 de 9h00 à 17h30

En salle des séances de l'Académie d'agriculture de France
18, rue de Bellechasse – 75007 Paris
Métro : Solférino

**Pour y participer : philippe.kim-bonbled@academie-agriculture.fr
Entrée limitée aux 100 premiers inscrits (plus que 20 places disponibles)**

9h00 = Accueil : **Constant LECOEUR**, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture de France

Matinée : Le contexte politique international

9h15-9h45 = Introduction : **François COLLART DUTILLEUL**, Professeur émérite des Universités, Centre Lascaux sur les transitions (CELT), membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France

Présidence : **Nadine VIVIER**, Vice-Présidente de l'Académie d'agriculture de France

10h-11h15 = Les positions multilatérales : Ambitions et obstacles :

Présidence : **Nadine VIVIER**, Vice-Présidente de l'Académie d'agriculture de France

Intervenants :

- PAM : **Issa SANOGO**, directeur du Centre d'Excellence Régional contre la Faim et la Malnutrition du Programme alimentaire mondial (PAM) en Côte d'Ivoire
- Union Européenne : **Daniele BIANCHI**, Senior Legal Expert du service juridique de la Commission européenne
- ONU : **Patrick CARON**, Président du Groupe d'Experts de Haut Niveau du Comité des Nations-Unies pour la Sécurité Alimentaire Mondiale

Débat avec la salle

11h30 -12h30 = Exemples de politiques nationales : Quelles avancées ?

Présidence : **Jean-Louis RASTOIN**, Professeur émérite à Montpellier SupAgro, membre de l'Académie d'agriculture de France

Intervenants :

- Costa-Rica et Amérique Latine : **Hugo MUNOZ**, Professeur titulaire à la Faculté de Droit de l'Université du Costa Rica, chercheur principal, Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaire, Université Laval (Québec)
- USA : **Sophie DEVIENNE**, HDR géographie, AgroParistech, membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France
- Asie : **Geneviève WILLS**, Directrice du bureau de Paris du Programme alimentaire mondial (PAM)

Débat avec la salle

12h30-14h : repas libre.

Après-midi : La situation en France : Constats et perspectives

Présidence : Bertrand HERVIEU, Président honoraire de l'Académie d'agriculture de France

14h-14h30 = La politique française : Olivier NOBLECOURT, Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, Plan pauvreté

14h30-16h30 = Cinq expériences de mise en œuvre d'accès à l'alimentation pour tous :

Intervenants :

- Restos du Cœur : **Patrice BLANC**, Président des Restos du Cœur : « réalisations, nouveaux objectifs, difficultés »
- Banques Alimentaires : **Jacques BAILET**, Président du réseau des banques alimentaires : « réalisations, nouveaux fronts de développement »

Débat avec la salle

- « L'action de la ville de Brest en direction des personnes âgées et handicapées » : **Pierre MAILLE**, Maire de Brest 1989-2001
- « L'action en direction de l'enfance et des scolaires à Paris » : **Patrick BLOCHE**, Adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'Education, de la Petite Enfance et des Familles
- « Inégalités sociales et production agricole » : **Jean-Claude BALBOT**, Réseau CIVAM

Débat avec la salle

16h30-17h = les recommandations du CNA : Guillaume GAROT, Député, ancien Ministre-délégué, Président du CNA.

17 h = Conclusions : Bertrand HERVIEU, Président honoraire de l'Académie d'agriculture de France

En savoir sur les organisateurs du colloque :

www.academie-agriculture.fr

www.cna-alimentation.fr



Le CNA est une instance consultative indépendante, placée auprès des ministres chargés de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture. Il est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la filière alimentaire sur des sujets tels que la qualité alimentaire, l'information des consommateurs, la nutrition, la sécurité sanitaire, l'accès à l'alimentation, la prévention des crises.



« Le droit à l'alimentation a une existence juridique parmi les droits humains. C'est essentiellement au plan international que plusieurs textes mentionnent ce droit, et donnent aux Etats la responsabilité de le mettre en œuvre sur leur territoire. Au plan européen, il n'y a pas d'autre texte contraignant qu'un règlement de 2014 relatif au "Fonds d'aide aux plus démunis". Ce texte n'encadre pas explicitement le droit à l'alimentation, mais il le met en œuvre par l'organisation d'un système européen d'aide alimentaire. Ce système est relayé et appliqué en France par l'intermédiaire d'associations agréées. Par ailleurs, la Cour européenne des droits de l'Homme vise ce droit dans certaines décisions, notamment à l'égard des personnes emprisonnées.

Quant au contenu de ce droit, l'ONU (Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 1999) y voit : "la disponibilité d'une nourriture exempte de substances nocives et acceptable dans une culture déterminée, en quantité suffisante, et d'une qualité propre à satisfaire les besoins alimentaires de l'individu » et « l'accessibilité ou possibilité d'obtenir cette nourriture d'une manière durable et qui n'entrave pas la jouissance des autres droits de l'homme ». C'est une définition parmi d'autres.

Il s'agit donc d'un droit qui s'exprime différemment dans chaque Etat, mais au sein d'un cadre international commun. Dans bien des pays, l'État en délègue la mise en œuvre à des associations habilitées à distribuer une aide alimentaire.

Le droit à l'alimentation est pour cette raison le plus souvent présenté par référence à l'aide alimentaire. En réalité, il a une portée plus grande, englobant bien sûr un état général de "sécurité alimentaire" pour chaque personne, mais aussi les questions qui touchent aussi bien les besoins spécifiques des enfants que l'allaitement maternel, la disponibilité d'une alimentation adaptée à chaque religion (cantines, prisons...) ou encore le pouvoir de nourrir une personne contre son gré (grève de la faim, par ex.) ».

Francois Collart Dutilleul
Membre de l'Académie d'agriculture de France